

## Horizon 2020, le programme européen destiné aux acteurs de la recherche et de l'innovation (R&I), offre des opportunités aux PME françaises

### Horizon 2020 : un contexte très favorable pour les entreprises françaises

La Commission européenne actuelle, plus encore que celle qui l'a précédée, privilégie compétitivité, innovation et création d'emplois. **Les entreprises françaises ont donc la possibilité d'utiliser bien plus intensivement qu'elles ne le font aujourd'hui le programme Horizon 2020, notamment pour mener à bien des projets de démonstration et d'industrialisation, et ce, dans un contexte international.** L'engagement des entreprises françaises doit s'inscrire dans la durée : la participation au programme Horizon 2020 nécessite un apprentissage et un investissement.

### Horizon 2020 : un programme majeur

Le programme européen de financement de la R&I européenne, Horizon 2020, a été lancé en 2014 et consacre, de 2014 à 2020, **77Mds€** à des activités de R&I couvrant l'ensemble de la chaîne de l'innovation et incluant la/les chaînes de la valeur, depuis l'observation du principe de base jusqu'au système qualifié. Horizon 2020 est maintenant un programme majeur du financement de la R&I en France et en Europe. **Les subventions du Programme Horizon 2020 ne constituent pas des aides d'Etat<sup>1</sup>.**

### Horizon 2020 et les entreprises du réseau PEXE

Le réseau PEXE représente un ensemble de PME – ETI intervenant dans les secteurs déchets, eau, air, sols pollués, bruit, énergies renouvelables, efficacité énergétique, bâtiments à faible impact environnemental : la R&I sur l'ensemble de ces thématiques est financé dans le cadre du programme Horizon 2020 *via* différents instruments : « [l'instrument PME](#) », « [Fast Track to Innovation](#) » ou « les appels à projets collaboratifs » des programmes [NMBP](#), [Bioéconomie](#), [Bio-Based Industry](#), [Energie](#), [Hydrogène](#), [Transport](#) et [Climat](#). Participer au programme Horizon 2020 permet **l'accès aux réseaux d'excellence européens sur différents domaines et ainsi à l'état de l'art européen.** Participer au programme Horizon 2020 peut faciliter **l'accès au marché européen voire mondial** : en effet, les entreprises se placent d'entrée de jeu dans une croissance dynamique de leur marché en permettant une réponse européenne aux enjeux mondiaux. **Les PME actives en R&D&I exportent proportionnellement plus : 30 à 35 % du CA réalisé à l'export contre 10% à 20 % en moyenne.**

### Horizon 2020 : un outil de création et consolidation de partenariats

Les collaborations initiées dans le cadre de projets Horizon 2020 permet de **créer des partenariats durables avec des laboratoires/universités et des entreprises privées, des grands groupes qui peuvent devenir les futurs clients des PME.** La dimension internationale, y compris hors de l'Union européenne, du programme donne aux PME la possibilité de travailler avec des partenaires de pays cibles pour les PME.

<sup>1</sup> Communication 2014/C 198/01 de la Commission européenne

## Horizon 2020 : des financements importants pour des activités de R&I

Le Programme Horizon 2020 est ouvert à tous les acteurs de la recherche et de l'innovation : entreprises (petites, moyennes ou grandes), universités, organismes de recherche, autorités publiques, collectivités locales... **Pour les entreprises, la subvention européenne couvre de 70% à 100% (en fonction du niveau de maturité technologique) des coûts directs éligibles** (personnel -salaires, cotisations sociales et autres inclus dans la rémunération du personnel en respect de la législation nationale ou du contrat de travail-, consommables, déplacements, amortissement des équipements, sous-traitance) **et indirects**. Dans un objectif de simplification, les coûts indirects sont fixés au taux forfaitaire de 25% des coûts directs éligibles.

## Le versement d'acomptes facilitant la gestion de trésorerie

Les subventions attribuées dans le cadre d'Horizon 2020 sont versées en deux à quatre versements dont notamment **un acompte de l'ordre de 50 à 60% en général, dès le commencement du projet**, puis un ou deux versements intermédiaires calculés sur la base de dépenses engagées. Le solde d'environ 15% de la subvention est versé à la clôture du projet.

## Horizon 2020 tourné vers l'innovation et les activités proches du marché

[L'échelle TRL](#) permet l'évaluation du degré de maturité des projets en matière d'innovation. Cette échelle commence avec l'**observation** et la **description** des principes de base (TRL1) jusqu'à l'**application** réelle d'une technologie (TRL9). Dans de nombreux appels à projets H2020, est souvent précisée la valeur TRL attendue de la technologie développée pour participer. Dans tout montage de dossier, il convient de positionner le projet sur cette échelle : point de départ et d'arrivée du projet.

## La Propriété intellectuelle dans le programme Horizon 2020

**L'objectif est de créer de la valeur ajoutée et de protéger l'innovation**, en organisant la gestion de la propriété intellectuelle relative aux connaissances préexistantes et aux résultats issus du projet. Les règles générales de P.I. sont prévues dans les règles de participation <sup>2</sup>**Le principe est que les frais de propriété intellectuelle sont reconnus comme des coûts directs éligibles et qu'ils peuvent être intégrés à la proposition de budget du projet Horizon 2020.**

### **Devenez experts-évaluateurs de projets Horizon 2020**

Les compétences acquises en participant au processus d'évaluation des projets Horizon 2020 permettent de mieux appréhender ce programme et favorisent la constitution et le dépôt ultérieurs de meilleures propositions. Or, les experts français sont moins nombreux dans la base d'experts de la Commission que leurs homologues allemands, anglais, italiens ou espagnols et par conséquent les experts français sont peu présents dans les équipes d'évaluateurs. L'expertise attendue par la Commission peut être scientifique mais aussi concerner l'innovation, la gestion de projet, le développement économique... [Inscrivez-vous dans la base des experts-évaluateurs](#) Horizon 2020 de la Commission : c'est en général [une expérience très positive](#) et rémunérée. Inscrivez-vous également dans [la base des experts-évaluateurs Eurostars](#).

<sup>2</sup> qui prévoient la propriété, la protection, l'exploitation/diffusion, le transfert/concession de licence des résultats ; et prévoient aussi les droits d'accès aux connaissances préexistantes et résultats, à des fins de mise en œuvre/d'exploitation et droits d'accès de l'UE et des Etats membres.

**Instruments de financement des PME coexistant dans Horizon 2020**

<u><a href="#">Horizon 2020 : Instrument PME</a></u>	<b>Horizon 2020 : Projets collaboratifs</b>	<u><a href="#">Horizon 2020 : Fast Track to Innovation (FTI)</a></u>	<u><a href="#">Eurostars</a></u>
<p><b>Programme blanc :</b></p> <p>Approche « Bottom-up » ; le déposant est libre du projet à proposer</p>	<p><b>Appels précis :</b></p> <p>Les attentes de la Commission sont détaillées dans le texte de chaque appel.</p> <p>Pour les entreprises du domaine des Eco-tech, les appels concernés sont dans les programmes :</p> <p><a href="#">NMBP</a>, <a href="#">Bioéconomie</a>, <a href="#">Energie</a>, <a href="#">Transport</a>, <a href="#">Climat</a>, <a href="#">Bio-Based Industry</a> et <a href="#">Hydrogène</a></p>	<p><b>Programme blanc :</b></p> <p>Approche « Bottom-up » ; le déposant est libre du projet à proposer</p>	<p><b>Programme blanc :</b></p> <p>Approche « Bottom-up » ; le déposant est libre du projet à proposer</p>
<p><b>Budget :</b></p> <p>7% (3G€ sur 7 ans) du budget H2020 sont dédiés à l'Instrument PME</p>	<p><b>Budget :</b></p> <p>13% (5,6G€) du budget alloué aux projets collaboratifs d'H2020 (43,3G€ sur 7 ans) doivent être alloués à des PME.</p>	<p><b>Budget :</b></p> <p>~ 100M€/an</p>	<p><b>Budget :</b></p> <p>1,15 G€ à 75% par les 36 <a href="#">Etats partenaires d'Eurostar</a> (10M€ pour la France) + top-up de 25% d'Horizon 2020</p>
<p><b>Participants ciblés :</b></p> <p><b>La PME seule ou avec partenaire(s) académique et/ou industriel</b></p> <p><b>83% des bénéficiaires n'avaient jamais reçu de financements européens</b></p>	<p><b>Participants ciblés :</b></p> <p><b>Au moins 3 entités légales</b> (possiblement PME) issues d'au moins trois pays de l'UE ou associés à Horizon 2020</p> <p>Tous les acteurs de la R&amp;I (yc PME) : la(les) PME(s) est un des membres d'un consortium d'une dizaine de partenaires.</p>	<p><b>Participants ciblés :</b></p> <p><b>3 à 5 entités légales</b> (possiblement PME) issues d'au moins trois pays de l'UE ou associés à Horizon 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 2 entreprises si le projet compte 3 à 4 partenaires</li> <li>- Au moins 3 entreprises si le projet compte 5 partenaires</li> </ul> <p>Tous les acteurs de la R&amp;I (yc PME) pour accélérer l'arrivée sur le marché d'une innovation.</p>	<p><b>Participants ciblés :</b></p> <p><b>Au moins 2 partenaires</b> de deux pays membres d'Eurostar</p> <p>Un pays ne porte pas plus de 75% du budget d'un projet</p> <p>PME leader du projet localisée dans un pays membre d'Eurostar</p> <p>PME leader de haute technologie cad consacre 5 équivalents temps plein (ETP) à la R&amp;D pour 100 salariés et 10 ETP au-delà</p>
<p><b>Maturité technologique :</b></p> <p>TRL&gt;6</p> <p>Le produit ou le service prévu pour une mise sur le marché dans les 6 mois à l'issue du projet : cette mise sur le marché n'est pas obligatoire,</p>	<p><b>Maturité technologique :</b></p> <p>Les projets visent une maturité technologique TRL en général supérieure à 3 et jusqu'à 7</p>	<p><b>Maturité technologique :</b></p> <p>TRL&gt;6</p> <p>Le produit ou le service doit être mis sur le marché dans les 6 mois à l'issue du projet</p>	<p><b>Maturité technologique :</b></p> <p>Le produit ou le service doit être mis sur le marché dans les 2 ans à l'issue du projet</p>

contrairement à FTI (voir ci-contre).			
<p><b><u>Dossier de candidature :</u></b></p> <p>Dossier unique en Anglais commun à tous les partenaires du projet</p> <p>Phase 1 : Proposition de 10 pages max.</p> <p>Phase 2 : Proposition de 30 pages max.</p>	<p><b><u>Dossier de candidature :</u></b></p> <p>Dossier unique en Anglais commun à tous les partenaires du projet</p> <p>Proposition de 70 pages max avec premier dossier de 10 pages seulement pour les projets en deux phases.</p>	<p><b><u>Dossier de candidature :</u></b></p> <p>Dossier unique en Anglais commun à tous les partenaires du projet</p> <p>Proposition de 70 pages max.</p>	<p><b><u>Dossier de candidature :</u></b></p> <p>Dossier unique en Anglais commun à tous les partenaires du projet</p>
<p><b><u>Soumission :</u></b></p> <p>Sur le <a href="#">Participant Portal</a></p>	<p><b><u>Soumission :</u></b></p> <p>Sur le <a href="#">Participant Portal</a></p>	<p><b><u>Soumission :</u></b></p> <p>Sur le <a href="#">Participant Portal</a></p>	<p><b><u>Soumission :</u></b></p> <p>Sur <a href="#">le site Eurostar-Eurêka</a></p>
<p><b><u>Time to Grant :</u></b></p> <p>Résultat de l'évaluation 2 mois max. après la clôture de l'appel pour la phase 1 et 4 mois pour la phase 2</p> <p>Signature de la Convention de subvention 3 mois max. après la clôture de l'appel pour la phase 1 et 6 mois pour la phase 2</p>	<p><b><u>Time to Grant :</u></b></p> <p>Résultat de l'évaluation 5 mois max. après la clôture de l'appel</p> <p>Signature de la Convention de subvention 8 mois max. après la clôture de l'appel</p>	<p><b><u>Time to Grant :</u></b></p> <p>Résultat de l'évaluation 3 mois max. après la clôture de l'appel</p> <p>Signature de la Convention de subvention 6 mois max. après la clôture de l'appel</p>	<p><b><u>Time to Grant :</u></b></p> <p>Résultat de l'évaluation 4 mois max. après la clôture de l'appel</p>
<p><b><u>Evaluation :</u></b></p> <p>Experts-évaluateurs internationaux indépendants</p> <p><b>+ audition par un panel international avec des experts ayant (différents) profils d'investisseurs</b></p>	<p><b><u>Evaluation :</u></b></p> <p>Experts-évaluateurs internationaux indépendants</p>	<p><b><u>Evaluation :</u></b></p> <p>Experts-évaluateurs internationaux indépendants</p>	<p><b><u>Evaluation :</u></b></p> <p>Experts-évaluateurs internationaux indépendants</p>
<p><b><u>Taux de succès :</u></b></p> <p>8,4% en phase 1 et 5,5% en phase 2</p>	<p><b><u>Taux de succès :</u></b></p> <p>Variable selon les programmes : par exemple 16% pour le programme Energie d'Horizon 2020 mais <b>22% pour les partenaires français dans les AAP du programme Energie.</b></p>	<p><b><u>Taux de succès :</u></b></p> <p>Environ 7%</p>	<p><b><u>Taux de succès :</u></b></p> <p>Environ 30%</p>
<p><b><u>Financement :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la phase 1 finance <i>via</i> un <b>forfait de 50k€</b>, l'étude de faisabilité d'une innovation ;</li> <li>- la phase 2 finance un projet innovant <i>via</i> une</li> </ul>	<p><b><u>Financement :</u></b></p> <p>Peut atteindre <b>plusieurs M€</b> selon les projets et le nombre de partenaires.</p> <p><b>70% à 100%</b> (en fonction du niveau de maturité technologique) des coûts</p>	<p><b><u>Financement :</u></b></p> <p><b>3M€ max.</b> =&gt; 60% du budget au moins alloué aux entreprises</p>	<p><b><u>Financement :</u></b></p> <p><b>3M€ max</b></p> <p>40% des coûts éligibles des PME</p> <p>30% des coûts éligibles des entreprises jusqu'à 2000 salariés</p>

<p>subvention (<b>70% des coûts éligibles</b>) de <b>0,5 à 2,5M€</b> basé sur un Business Plan</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il n'est pas nécessaire d'avoir soumis à la phase 1 pour postuler en phase 2</li> <li>- Au-delà du seul financement, la Commission a mis en place un accompagnement (coaching, mentoring) et une communauté/réseau de PME européennes.</li> </ul>	<p>directs éligibles et les coûts indirects sont fixés au taux forfaitaire de 25% des coûts directs éligibles.</p>		<p>40% des coûts complets pour les laboratoires et universités avec un plafond d'aide de 100k€</p>
<p><b>Durée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 : 6 mois</li> <li>- Phase 2 : 12 à 24 mois</li> </ul>	<p><b>Durée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 24 à 48 mois selon les projets</li> </ul>	<p><b>Durée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 36 mois max.</li> </ul>	<p><b>Durée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 36 mois max.</li> </ul>
<p><b>Intérêt de l'Instrument PME :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stimule l'investissement privé, permet de financer la «vallée de la mort»</li> <li>- Visibilité du label Instrument PME pour les investisseurs publics et privés</li> <li>- Un instrument simple à monter car très proche des codes à utiliser pour la rédaction d'un business plan pour un investisseur ;</li> <li>- Les PME peuvent être seules aux commandes de leur croissance sur des TRL élevés, instrument agile, malléable</li> <li>- Le management de l'innovation est stimulé, le coaching est salué par les dirigeants car il injecte de la matière grise et des compétences supplémentaires ou un accompagnement là où se manifeste le manque</li> <li>- Un accélérateur de la mise sur le marché d'innovation de rupture : la vitesse est primordiale pour remporter les parts de marché</li> </ul>	<p><b>Intérêt des pj collaboratifs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financements importants: financer ses activités de recherche et d'innovation</li> <li>- Accéder à des connaissances nouvelles (état de l'art dans vos domaines technologiques)</li> <li>- Créer des partenariats durables avec des laboratoires/universités et des entreprises privées</li> <li>- Créer des partenariats durables avec des Grands groupes : vos futurs clients</li> <li>- Possibilité de travailler avec des partenaires à l'international, dans des pays cibles pour les PME (développement à l'international, yc hors de l'UE)</li> <li>- Faire partie d'un réseau (écosystème autour des projets européens)</li> <li>- Modifier ses méthodes de travail, benchmark, ...</li> </ul>	<p><b>Intérêt de FTI :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stimule l'investissement privé, permet de financer la «vallée de la mort»</li> <li>- Accélère de la mise sur le marché d'innovation de rupture : la vitesse est primordiale pour remporter les parts de marché</li> <li>- Accéder à des connaissances nouvelles (état de l'art dans vos domaines technologiques)</li> <li>- Créer des partenariats durables avec des laboratoires/universités et des entreprises privées</li> <li>- Créer des partenariats durables avec des Grands groupes : vos futurs clients</li> <li>- Possibilité de travailler avec des partenaires à l'international, dans des pays cibles pour les PME (développement à l'international, yc hors de l'UE)</li> <li>- Faire partie d'un réseau (écosystème autour des projets européens)</li> <li>- Modifier ses méthodes de travail, benchmark, ...</li> </ul>	<p><b>Intérêt des pj collaboratifs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stimule l'investissement privé, permet de financer la «vallée de la mort»</li> <li>- Accéder à des connaissances nouvelles (état de l'art dans vos domaines technologiques)</li> <li>- Créer des partenariats durables avec des laboratoires/universités et des entreprises privées</li> <li>- Créer des partenariats durables avec des Grands groupes : vos futurs clients</li> <li>- Possibilité de travailler avec des partenaires à l'international, dans des pays cibles pour les PME (développement à l'international, yc hors de l'UE)</li> <li>- Modifier ses méthodes de travail, benchmark, ...</li> </ul>

<p>- <b>Volumes financiers conséquents</b> à la hauteur des ambitions internationales des PME innovantes les plus compétitives</p>			
<p><b>Dates de clôture des appels :</b></p> <p><b>Phase 1 :</b></p> <hr/> <p>5/9/18    7/11/18    13/2/19</p> <hr/> <p>7/5/19    5/9/19    6/11/19</p> <hr/> <p>12/2/20    6/5/20    2/9/20</p> <hr/> <p>4/11/20</p> <p><b>Phase 2 :</b></p> <hr/> <p>23/5/18    10/10/18    9/1/19</p> <hr/> <p>3/4/19    5/6/19    9/10/19</p> <hr/> <p>8/1/20    18/3/20    19/5/20</p> <hr/> <p>7/10/20</p>	<p><b>Dates de clôture des appels :</b></p> <p>Dates fixes en fonction de chaque appel et indiquées dans les programmes : <a href="#">NMBP</a>, <a href="#">Bioéconomie</a>, <a href="#">Energie</a>, <a href="#">Transport</a>, <a href="#">Climat</a>, <a href="#">Bio-Based Industry</a> et <a href="#">Hydrogène</a></p>	<p><b>Dates de clôture des appels :</b></p> <hr/> <p>21/2/18    31/5/18    23/10/18</p> <hr/> <p>21/2/19    23/5/19    22/10/19</p> <hr/> <p>19/2/20    9/6/20    27/10/20</p>	<p><b>Dates de clôture des appels :</b></p> <p>13/9/2018 Puis février/mars 2019</p>
<p><b>Accompagnement :</b></p> <p>Via le <a href="#">PCN PME</a>, Bpifrance, <a href="#">le réseau EEN</a></p>	<p><b>Accompagnement :</b></p> <p>Via <a href="#">le réseau des PCN</a></p>	<p><b>Accompagnement :</b></p> <p>Via le <a href="#">PCN PME</a>, Bpifrance, <a href="#">le réseau EEN</a></p>	<p><b>Accompagnement :</b></p> <p>Via le <a href="#">PCN PME</a>, <a href="#">BPI France</a>, <a href="#">réseau EEN</a></p>

**Aide financière pour le montage de projets :**

Via Bpifrance : [Aide au partenariat technologique \(APT\)](#)

- **Bénéficiaires :** PME et ETI de moins de 2000 salariés
- **Aide au montage d'un projet collaboratif** européen (Horizon 2020...), transnational (ERA-Net), intergouvernemental (Eurêka, Eurostars) ou national (FUI)
- Plafonnement de la subvention à 50 000 € ; avances remboursables au-delà ;
- Dépenses éligibles : étude de faisabilité stratégique, recherche de partenaires, préparation des réponses aux appels à projets, assistance et conseil juridique

